

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RACHETE FOURNI NEGOCE sur la commune principale de l'AIOT 1 Avenue Victor - Louis Bachelar 17300 Rochefort.**

**La référence de votre dossier est A-3-QDCJTTL2R et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 07/08/2023 à 15h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **79281572200014**

Raison sociale **RACHETE FOURNI NEGOCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**LOIRE-LES-MARAIS**

**17870 LOIRE LES MARAIS**

### Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

### Référent

Fonction : **RESPONSABLE ENVIRONNEMENT**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **RACHETE FOURNI NEGOCE**

Description des activités :

**Le projet souhaite exercer une activité de transit, regroupement et tri de déchets de métaux non dangereux sur une surface de 950 m<sup>2</sup>. Le site a une surface de 6500 m<sup>2</sup>, il compte un hangar pour l'entreposage des camions d'une superficie de 2160 m<sup>2</sup> où sont implantés 3 RIA conformes, un bâtiment (locaux administratifs, espace détente salariés) de 215 m<sup>2</sup>, une dalle béton de 1740 m<sup>2</sup> et d'une aire de stockage de stockage des déchets de métaux en transit d'une surface de 950 m<sup>2</sup>. Le site est clôturé sur toute sa périphérie par un grillage, l'aire de transit est matérialisée par un des mégablocs béton E120 sur une hauteur de 3 m. La hauteur du stockage ne dépassera pas 6 m (présence de tiges), les premières habitations sont à 160 m. L'aire d'entreposage est située à environ 20 m du bâtiment. Les déchets des métaux proviendront des industriels et d'installations de transit de déchets de métaux de la région. Les déchets seront stockés (transit) uniquement en extérieur sur une dalle béton, muni d'une rétention (dalle en pointe de diamant). Le site sera muni d'un pont bascule. Etant situé à proximité du site de transit du port de Rochefort pour l'acheminement de déchets de métaux par bateaux, le projet a pour vocation de stocker la ferraille dans l'attente de la disponibilité des bateaux. Le contrôle de la radioactivité sera réalisé sur le site d'origine du déchet. Toute arrivée sur le site devra présentée le Certification d'Acceptation Préalable comprenant également attestation de contrôle de la radioactivité. Le site est accessible par la voie publique, une voie engin est présente avec une aire de retournement d'un diamètre de 10 m de rayon.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 Avenue Victor - Louis Bachelar 17300 Rochefort**

X : 393616

Y : 6546321

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 950 m2	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **100**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Les eaux résiduaires sont les eaux pluviales de ruissellement de la dalle étanche incluant la zone d'entreposage de déchets de métaux en transit**

L'exutoire des eaux résiduaires :

### En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Les eaux pluviales de ruissellement seront acheminées vers un séparateur d'hydrocarbures avant le rejet dans le réseau EP communal**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1365**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Les données météorologiques sont celles de la station de la station Château d'Oleron (1981-2010). Les précipitations annuelles cumulées sont de 784,6 mm. La dalle prévue est de 1740 m². Soit un volume annuel estimé à 1365 m3**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets générés par l'installation sont les déchets ménagers liés à l'activité de bureaux / espace détente du personnel, il seront pris en charge par les services de la commune. Les déchets issus de l'entretien du séparateur d'hydrocarbures seront évacués vers un centre de traitement dûment autorisé avec BSD (track déchet)**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **poteau incendie sur site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Le projet prévoit la mise en place d'un poteau incendie alimenté par une canalisation en 200 sur le site. Le poteau incendie aura la capacité de délivrer 60 m3 par heure pour min 2h d'arrosage.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**RFN-PLAN\_CADASTRE.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**RFN-PLAN\_MASSE-2023.pdf**